

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE N°2024-82  
PRISE PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

## OBJET

**Développement du RPE Caramels**  
**Demande de financement CAF 15 pour doter le Relai Petite Enfance (RPE) Caramels des moyens matériels nécessaires à son fonctionnement**

**La Présidente de Saint-Flour Communauté,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** les délibérations du conseil communautaire n°2020-136 en date du 30 Juillet 2020 et n°2020-273 en date du 13 octobre 2020 portant délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant à la Présidente ;

**Considérant** que dans le cadre de ses actions en faveur du développement du service « petite enfance » et afin de répondre aux besoins des habitants, Saint-Flour Communauté réorganise le Relai Petite Enfance (RPE) Caramels ;

**Considérant** que le développement du RPE Caramels nécessite des moyens matériels ;

**Vu** l'appel à projet de la CAF 15 pour soutenir le développement d'actions et de structures « petite enfance » ;

**Considérant** que le plan de financement de cette action pourrait être le suivant :

DEPENSES TTC		RECETTES	
Voiture DACIA	20 577.76 €	CAF Autofinancement	22 311.00 € 5578.80 €
Matériel éducatif et de bureau	7312.04 €		
<b>Total</b>	<b>27 889.80 €</b>	<b>Total</b>	<b>27 889.80 €</b>

## DÉCIDE

**Article 1 :** D'approuver le plan de financement du projet d'acquisition de matériel nécessaire au fonctionnement du RPE tel que précisé ci-dessus ;

**Article 2 :** De solliciter une subvention auprès de la CAF 15 au titre de l'appel à projet pour améliorer le fonctionnement du RPE ;

**Article 3 :** De l'autoriser à signer toutes pièces nécessaires à l'aboutissement de cette demande ;

**Article 4** : De dire qu'ampliation de la présente décision sera transmise à Monsieur le Trésorier de Saint-Flour.

La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Fait à Saint-Flour, le 02 FEV. 2024

La Présidente

Céline CHARRIAUD



**Il sera rendu compte de cette décision à la prochaine séance du conseil communautaire.**

**Transmise en Préfecture le 20 JUIN 2024**

**Publiée** sous format électronique sur le site internet de Saint-Flour Communauté, conformément à l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 et au décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements, le 20 JUIN 2024



## Demande de subvention d'investissement

Porteur du projet	Saint-Flour communauté
Adresse	Village d'entreprises, ZA Rozier-Coren, 15100 Saint-Flour
Structure concernée	RPE Caramels

### Objet détaillé du projet d'investissement

Expliquez à quels besoins de la structure correspondent ces investissements.

Le développement du RPE Caramels s'exprime entre autre par un changement de site, au sein d'un ALSH, afin d'être identifié sur un "pôle enfance" et proposer des actions en coopération. Cette installation nécessite des travaux pour transformer un local de rangement en bureau. Dans un second temps, les animatrices du RPE auront besoin d'avoir du mobilier pour rendre opérationnel ce lieu (installation en avril 2024). Nous sollicitons la CAF du Cantal pour permettre l'achat de ce mobilier.

Ce développement se traduit aussi par une itinérance renforcée. Les ateliers sont alors proposés dans les 4 France services du territoire. Cependant le matériel éducatif utilisé à cet effet s'avère "obsolète". De plus, il est envisagé dans le nouveau fonctionnement de laisser sur les différents sites un ensemble de "supports" éducatifs pour asseoir le RPE sur le territoire et faciliter la modalité "itinérance". Aussi nous sollicitons la CAF du Cantal pour l'achat de ce matériel.

### Investissements prévus

Montant devis de moins de 3 mois :	7 312,04 €
Montant de la subvention (maximum 80% du coût) arrondi à l'euro inférieur :	5 849
Pourcentage	80,0%

BP / Plan de financement prévisionnel, en € HT ou TTC

Année : 2024

Dépenses		Recettes	
Matériel de bureau	2 679,90 €	Subvention Caf	5 849,00 €
Matériel éducatif	4 632,14 €	Subvention Msa	
		Subvention Cons Dep	
		Subvention com com	1 463,04 €
		Subvention commune	
		Autres (préciser)	
<b>Total*</b>	<b>7 312,04 €</b>	<b>Total*</b>	<b>7 312,04 €</b>

\* Le total des dépenses doit être égal au total des recettes envisagées

Pour l'investissement : Les montants pour les collectivités doivent être indiqués HORS TAXE.

Je valide cette demande de subvention et certifie exactes les informations contenues dans cette fiche

Date :

Signature :

Nom et  
qualité du signataire :

Accusé de réception en préfecture  
015-200066660-20240226-DEC2024-82-AU  
Date de télétransmission : 20/06/2024  
Date de réception préfecture : 20/06/2024



## Demande de subvention d'investissement

Porteur du projet

Saint-Flour communauté

Adresse

Village d'entreprises, ZA du Rozier-Coren, 15100 Saint-Flour

Structure concernée

RPE Caramels

### Objet détaillé du projet d'investissement

Expliquez à quels besoins de la structure correspondent ce.t.s investissement.s

Le développement du RPE Caramels s'est traduit par des moyens humains plus importants (1,8 ETP) permettant de proposer une organisation davantage orientée vers la proximité via une itinérance renforcée. La mobilité des animatrices constitue actuellement un frein à ce maillage territorial. Le véhicule (minibus 9 places) mis à disposition du RPE est mutualisé avec l'OMJS de Saint-Flour durant toutes les vacances scolaires (transport des enfants de l'ALSH d'Ussel). Le RPE ne dispose alors pas de véhicule durant toutes ces périodes. De plus, le format du véhicule ne correspond pas aux besoins du RPE. Aussi, le choix d'investir dans un véhicule break, indépendamment de toute mutualisation, apparaît comme adapté au regard de la situation décrite en supra.

### Investissements prévus

voiture DACIA / JOGGER expression eco-G 100 / 5 places

Montant devis de moins de 3 mois :

20 577,76 €

Montant de la subvention (maximum 80% du coût) arrondi à l'euro inférieur :

16 462

Pourcentage

80,0%

BP / Plan de financement prévisionnel, en € HT ou TTC

Année : 2024

Dépenses		Recettes	
Voiture DACIA		Subvention Caf	16 462,00 €
		Subvention Msa	
		Subvention Cons Dep	
		Subvention com com	4 115,76 €
		Subvention commune	
		Autres (préciser)	
<b>Total*</b>	<b>20 577,76 €</b>	<b>Total*</b>	<b>20 577,76 €</b>

\* Le total des dépenses doit être égal au total des recettes envisagées

Pour l'investissement : Les montants pour les collectivités doivent être indiqués HORS TAXE.

Je valide cette demande de subvention et certifie exactes les informations contenues dans cette fiche

Date :

Signature :

Accusé de réception en préfecture  
015-200066660-20240226-DEC2024-82-AU  
Date de télétransmission : 20/06/2024  
Date de réception préfecture : 20/06/2024